

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

23 septembre 2025

Date de signature,

26 septembre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-057

Aménagement des Espaces Publics – convention FEDER

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2019, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) la commune de Rives-en-Seine a lancé des études d'attractivité du centre bourg de Caudebec-en-Caux.

Suite à plusieurs réflexions et esquisses, la commune a décidé de lancer en 2023 l'opération de réaménagement des espaces publics du centre bourg. Cette opération comprend la revalorisation de l'ilot Letellier, le square de la Planquette et la rue des Tanneurs.

Pour financer cette opération estimée, en 2022, à 583 287,15 euros, la commune de Rives-en-Seine a fait appel à plusieurs financeurs dont le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 42,45 % soit 247 615 euros maximum.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds Européen de Développement Régional et au Fonds de cohésion,

Vu le décret n°2022-068 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027,

Vu la décision du 17 janvier 2024 de la commission européenne relative à l'approbation du programme FEDER FSE + FTJ Normandie 2021-2027 et ses modifications ultérieures

Vu le code de la commande Publique,

Vu le budget de la Région Normandie,

Vu l'appel à Projets programme Opérationnel 2021-2027 FEDER FSE + FTj Normandie. Priorité 5 « répondre aux besoins de développement des territoires urbains et non urbains en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs ». Objectif spécifique : « développement territorial dans les zones urbaines »,

Vu la demande d'aide européenne du 28 octobre 2022 présentée par la commune de Rives-en-Seine pour l'opération intitulée Réaménagement et redynamisation des espaces publics du Centre Bourg de Caudebec en Caux,

Vu la décision de la Commission Permanente de la Région du 15 juillet 2025 attribuant l'aide européenne,

Considérant que les dépenses éligibles doivent être acquittées et justifiées par le bénéficiaire entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2026,

Considérant que l'ordre de service de démarrage des travaux d'aménagement a été notifié le 1<sup>er</sup> avril 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de signer la convention de financement unique avec la région Normandie, afin de fixer les modalités liées à l'aide européenne,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et/ou tout acte en lien avec le Fonds Européen de Développement Régional pour l'opération d'aménagement des espaces publics du centre bourg de Caudebec-en-Caux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

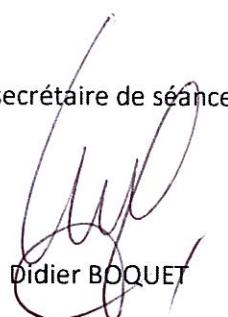
Le Maire,

Bastien CORITON

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET